

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2017 - 146 du 13 novembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le mardi treize novembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 6 novembre 2017 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes J. LECERF, D. LEVESQUE, V. HERMANT, G. WATSON, N. BOUBET, F. LETURCQ, M. GORGUET,

Mrs Ph. DERUY, G. POUILLAUDE, L. GABRELLE, J. MAURER, B. BRONNIART, Ch. TABARY, P. VISENTIN, J. N. MENAGE, M. REBOUT, E. BURDIK, M. FOULON, H. COPIN, F. DIART, L. DE LE VALLEE, L. ANTINORI, D. BASSEUX, B. HIEZ, G. TRANNIN, M. LALISSE, J. VASSEUR, M. POUILLAUDE, J. DESCAMPS, A. PREVOST, Ch. DAMBRINE, Ch. HEMAR, J. L. CANDAT.

Mme G. WATSON, absente et excusée, a été supplée par M. M. CANNONNE,
M. G. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. B. SEGERS,
M. P. VISENTIN, absent et excusé, a été suppléé par M. A. LESAGE,
M. E. BURDIK, absent et excusé, a été suppléé par M. A. JORION,
M. M. FOULON, absent et excusé, a été suppléé par M. F. BAILLEUL,
M. F. DIART, absent et excusé, a été suppléé par M. H. LECRIVENT,
M. M. LALISSE, absent et excusé, a été suppléé par Mme Ch. LECTEZ,
M. J. VASSEUR, absent et excusé, a été suppléé par M. J.Y. HARMEGNIES,
M. M. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. J.P. LEBRET,
M. A. PREVOST, absent et excusé, a été suppléé par M. Th. ROUCOU,

Mme N BOUBET, absente et excusée, a donné pouvoir à M. G. DUE.

Objet : **Renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse – Période 2017-2020.**

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté la démarche initiée par la Communauté de Communes dans le cadre de l'animation de l'enfance et de la jeunesse qui a abouti à la conclusion d'un contrat enfance Jeunesse en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales du Pas de Calais et avec la Mutualité Sociale Agricole Nord-Pas de Calais.

Monsieur le Président précise que ce contrat est arrivé à échéance le 31 décembre 2016 et qu'un diagnostic social du territoire a été confié au Centre Régional de Formation de la Petite Enfance associé au cabinet E2i.

Monsieur le Président rappelle les conclusions de ce diagnostic et les orientations qui ont permis de redéfinir avec les partenaires financiers une nouvelle contractualisation, validées par délibération 2017-069 du 27 juin 2017.

Monsieur le Président détaille les actions qui seront menées sur le volet petite enfance, sur le volet enfance, sur le volet jeunesse, sur le volet ludothèque ainsi qu'en termes de formation des animateurs et de coordination des actions.

Monsieur le Président précise les clés de financement proposées par la Caisse d'Allocations Familiales du Pas de Calais pour la période contractuelle 2017-2020 :

	2017	2018	2019	2020
Enfance	353 370,00 €	382 140,00 €	399 170,00 €	404 320,00 €
Jeunesse	1 568 750,00 €	1 679 500,00 €	1 782 300,00 €	1 733 200,00 €
Coordination/Bafa	114 300,00 €	116 430,00 €	118 600,00 €	120 800,00 €
Total Charges	2 036 050,00 €	2 178 070,00 €	2 300 070,00 €	2 258 320,00 €

	2017	2018	2019	2020
Participations Familles	314 191,00 €	348 891,00 €	359 891,00 €	354 891,00 €
PSO/PSU	322 159,00 €	352 564,00 €	374 082,00 €	372 272,00 €
Part CEJ	770 313,00 €	812 138,00 €	861 354,00 €	842 136,00 €
Reste à charge EPCI	630 257,00 €	664 477,00 €	704 743,00 €	689 021,00 €
Total Produits	2 036 050,00 €	2 178 070,00 €	2 300 070,00 €	2 258 320,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- de confirmer les orientations et les axes de développement dans le cadre du renouvellement du contrat enfance jeunesse signé avec la Caisse d'allocations Familiales du Pas de Calais pour la période 2017-2020 ;
- d'approuver les clés de financement des différents axes de développement ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces de nouvelle de cette contractualisation.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage
Le 13 novembre 2017 et transmission
en Préfecture le 13 novembre 2017

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.



Le Président,



Jean Jacques COTTEL.

2017-146 - 13/11/2017
Renouvellement du Contrat Enfance-Jeunesse
Période 2017-2020.

